

SEANCE DU MARDI 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt et quatre, le 10 décembre 2024 à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Surtauville, légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni en séance publique dans la salle communale, sous la présidence de **M. Hervé PICARD**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PICARD Hervé, VIEL Yohann, BARDIN Cédric
Mmes TROISMOULINS Claudine, QUESNEY Déborah, PINGUE Chantal

Absents excusés : FLORE Jonathan, TREPAGNY Germain, ROUSSEAU Manon, MARIE Cindy

Procurations : FLORE Jonathan à VIEL Yohann, ROUSSEAU Manon à PINGUE Chantal,
Secrétaire de séance : Mme QUESNEY Déborah

Aucune remarque n'étant formulée sur le précédent compte rendu, M le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ (24-47) -SUBVENTION ASSOCIATION
- ❖ (24-48) - POINT DES OPERATIONS COMMUNALES D'INVESTISSEMENT
- ❖ (24-49) -EMPRUNT
- ❖ (24-50) -TARIFS COMMUNAUX
- ❖ (24-51) -DELIBERATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT BP 25
- ❖ (24-52) -CONVENTION ALCOME
- ❖ (24-53) -REDEVANCE D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC
- ❖ (24-54) -TIRAGE DE PHOTOCOPIES ASSOCIATION

- ❖ Divers

24-47 - SUBVENTION ASSOCIATION

Mme TROISMOULINS, Adjointe au Maire rappelle aux élus que par délibération datée du 05 novembre 2024 le conseil municipal a proposé aux aînés de plus de 70 ans de prendre en charge leur participation d'un montant de 35€/personne à la soirée cabaret organisée le 07 décembre 2024 par l'association SYL'VIE POUR LA VIE.

Dix personnes ayant participé à cette action, Mme TROISMOULINS informe le conseil qu'il y a lieu de verser sous la forme d'une subvention la somme de 350 € à l'association SYL'VIE POUR LA VIE.

Afin de limiter tout risque de conflit d'intérêt, M le Maire ne prend pas part à la délibération.

Après avoir pris connaissance de la proposition et en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :

- prend acte de la somme de 350 € à verser.
- attribue la somme de 350 € à l'association SYL'VIE POUR LA VIE au titre des subventions octroyées.
- invite M le Maire à inscrire la somme en dépense de la section de fonctionnement du budget primitif 2025.

24-48 - POINT DES OPERATIONS COMMUNALES D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de la situation budgétaire nationale, M le Maire rapporte aux élus les dernières informations collectées auprès des partenaires habituels.

Il expose au conseil municipal un point sur les opérations communales d'investissement :

M le maire expose les risques de sécurité au niveau de l'installation électrique de l'église.

Du fait du contexte politique et budgétaire au niveau national, ces dernières semaines le Président du Conseil Départemental a porté à la connaissance des communes que l'accompagnement financier des projets communaux sera reconsidéré voire gelé. Cela impacte notamment le dispositif Mon Village Mon Amour pour lequel l'agglomération SEINE-EURE est également partenaire.

Cependant dans le cadre du pacte financier entre l'agglomération SEINE-EURE et ses communes, M le Maire précise qu'en cette fin de mandature la commune dispose encore d'un montant de fonds de concours de droit commun de 36 249€.

Après avoir attendu l'exposé de M le Maire, le conseil municipal prend acte à **l'unanimité** du besoin de financement d'un montant de 65 000 € pour solder les opérations en cours et financer celle de la mise en sécurité des installations électriques de l'église.

24-49 - EMPRUNT

Monsieur le Maire informe les élus avoir réalisé une consultation d'établissements bancaires en vue de souscrire un prêt pour financer le reste à charge de diverses opérations en cours ainsi que celle à venir de la mise en sécurité des installations électriques de l'église.

A ce titre la Caisse d'Epargne de Normandie et le Crédit Agricole Normandie-Seine ont remis des offres avec comme scénario un tirage de capital d'un montant de 65 000 € sur des périodes d'amortissement variant de 20 à 25 ans et sur des échéances annuelles ou trimestrielles.

Après analyse des offres, M le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre émise par le Crédit Agricole d'un montant de capital de 65 000 € amorti sur une durée de 20 ans au taux de 3,65% et à échéance trimestrielle : 1 148,37 € et d'un montant 80 € de frais de commission.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, **à l'unanimité**, le conseil municipal :

- retient l'offre émise par Le Crédit Agricole d'un montant de capital de 65 000 € amorti sur une durée de 20 ans au taux 3,65 de % à échéance trimestrielle : 1 148,37 € et d'un montant 80 € de frais de commission.

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de prêt

- invite Monsieur le Maire ou son représentant à inscrire les dépenses au budget primitif 2025

24-50 - TARIFS COMMUNAUX

M le Maire propose aux conseillers d'actualiser les tarifs communaux 2025.

Il soumet la grille tarifaire suivante :

Période	Résidents et Associations Extérieur	Résidents de la commune	Associations de la commune
Week-end	650€ Acompte de 135 € à la réservation	300€ Acompte de 135 € à la réservation	Gratuité 1fois/an Sauf pour l'ACEPS et SOLEIL D'AUTOMNE 3fois/an au-delà 125 €
Journée Semaine (8h à 18h) <i>En fonction de la disponibilité du planning</i>	300€ Acompte de 55 € à la réservation	100€ Acompte de 30% à la réservation	Gratuit
Soirée Semaine <i>Vin d'honneur</i>	200 € à la réservation	90 € à la réservation	Gratuit dans le dispositif de gratuité 40€
24h en Semaine (à partir de 8h00 jusqu'à 10h00 le lendemain) <i>En fonction de la disponibilité du planning</i>	300 € Acompte de 65 € à la réservation	150 € Acompte de 60 € à la réservation	Gratuit dans le dispositif de gratuité, au-delà 75€
Forfait ménage	70 €	70 €	70 €
Caution	1 000€	1 000€	1 000€
Location Vaisselle	1€ / couvert complet	Gratuit	Gratuit
Couvert manquant ou cassé	2€ / unité	2€ / unité	
Accessoires de cuisine manquant ou cassé (Carafe à eau, Plateau, Bannette à pain)	10 € / unité	10 € / unité	

Types Concessions	ANNEES	2024	2025
Cimetière	15 ans	210.00 €	240.00 €
	30 ans	240.00	270.00€
	50 ans	270.00 €	300.00 €
Caveau Urne	30 ans	210.00 €	240.00 €
	50 ans	240.00 €	270.00 €
Niche colombarium	15 ans	310.00 €	310.00 €
	30 ans	340.00 €	340.00 €
Plaque Jardin Du Souvenir		25.00 €	25.00 €
Entretien Sépulture	2 entretiens annuels	50.00 €	60.00 €

Ayant entendu la proposition de M le Maire et en avoir débattu, **à l'unanimité** le conseil municipal :

- vote les tarifs communaux 2025
- invite M le Maire ou son représentant à publier les tarifs communaux 2025

24-51 - DELIBERATION DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT BP 25

Cet article permet donc aux communes, sur autorisation du conseil municipal, d'engager liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprise les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Les crédits à inscrire au budget lors de son adoption correspondent à l'intégralité des crédits ouverts, par anticipation, que les dépenses aient été ou non effectivement engagées.

Cette disposition est particulièrement importante pour les opérations de travaux en cours en attendant le vote du Budget Primitif 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif 2024 ;

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 257 326.47 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 257 326.47 soit 25% de 64 331.61 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** d'autoriser M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2024 (hors Reste A Réaliser) selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE		MONTANT BP 2024 en €	MONTANT BP 2025 en €
20-203	Frais d'études	840.00	210.00
21-2138	Autres constructions	255 436.82	63 859.20
21-2181	Installations générales	1 049.65	262.41
TOTAL		257 326.47	64 331.61

24-52 - CONVENTION ALCOME

M le Maire informe les élus qu'à l'occasion de sa visite au salon des maires 2024 il a échangé avec des représentants d'ALCOME. Cet éco-organisme est notamment missionné par l'Etat pour promouvoir les actions de diminution des pollutions par les rejets dans la nature des mégots de cigarettes.

ALCOME accompagne les collectivités qui s'engage dans cette politique de gestion des déchets tabagiques voire d'incitation à la baisse de consommation de tabac. L'accompagnement porte sur des actions de communications, de soutien financier à l'acquisition de cendriers extérieurs, d'un reversement d'une éco taxe à hauteur de 55 centimes d'Euro par an et habitant.

Confrontée aux rejets de mégots de cigarettes à l'extérieur de la salle des fêtes, M le Maire propose de signer une convention de partenariat avec ALCOME. En contrepartie, la commune s'engage à diffuser sur ses supports de communication des actions de sensibilisations, équiper la salle des fêtes d'un cendrier extérieur.

Après avoir pris connaissance des actions d'ALCOME et d'en avoir débattu, **à l'unanimité**, le conseil municipal autorise M le Maire à :

- signer la convention bipartie,
- diffuser sur les supports de communications les informations de sensibilisation,
- percevoir le reversement du fruit de l'éco taxe,
- équiper la salle des fêtes d'un cendrier extérieur et de solliciter des fonds auprès de ses partenaires pour financer l'acquisition.

24-53 - REDEVANCE D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** le conseil municipal décide :

- d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications.
- de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.
- de charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

24-54 - TIRAGE DE PHOTOCOPIES ASSOCIATION

M le Maire fait part aux élus être régulièrement sollicité par les associations pour réaliser des impressions pour communiquer sur leur action. De façon très limitée pour certaines d'entre elles, il constate des demandes en quantité bien supérieure au nombre d'habitations sur la commune.

Au regard des contraintes budgétaires et dans un souci de maîtrise des coûts d'utilisation du photocopieur, M le Maire soumet aux élus la proposition de limiter le nombre de photocopies couleurs à deux distributions par an et par habitation.

Après avoir entendu la proposition de M le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité** le conseil municipal décide :

- d'instaurer un quota d'impressions couleurs par association sur la base de 2 distributions par an et par habitation.
- d'établir un registre d'impression en mairie.

DIVERS

- POINT CONSEIL DES JEUNES

Composé de 5 volontaires présents et 2 absents, le conseil municipal des jeunes s'est réuni le 04 décembre pour une première fois en séance plénière pour élaborer son règlement intérieur. Les jeunes ont rédigé le règlement intérieur de fonctionnement du conseil. Des idées ont émergé : augmenter le nombre des poubelles, le nettoyage de la mare, le nettoyage de Surtauville, décorer le sapin entre le conseil municipal et le conseil municipal des jeunes, décorer le village pour les différents événements, chasse aux œufs de Pâques, avoir un kit pour le conseil municipal des jeunes (tee-shirt, clef USB, etc.), souhait de récolter de l'argent pour un city-stade. L'idée de transformer l'école en garderie durant les vacances a été évoqué mais cela relève de la compétence enfance jeunesse gérée par l'agglomération SEINE-EURE.

Pour le prochain conseil, ils souhaitent savoir comment vendre des pâtisseries afin de pouvoir récolter de l'argent pour faire vivre des projets, et savoir que faire pour travailler pour faire avancer le projet du City-Stade.

- POINT SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le contrat de M TOLLEMER a été prolongé pour une durée de 8 mois à compter du 01 octobre 2025.

Le contrat CUI CEA de Mme FERRAND a été renouvelé pour une durée d'un an à la date du 01 décembre 2025.

Suite à l'arrêt de maladie de Mme GOUDEMARE, Mme DESRUE a été recrutée en remplacement pour réaliser les missions d'entretien ménager à la mairie.

- POINT ATLAS DES CAVITES SOUTERRAINES :

Par courrier recommandé daté du 28 novembre 2025, les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de l'Eure informe la mairie avoir supprimé l'indice n°24 qui avait été temporairement appliqué à la cour de l'école suite à la suspicion de cavités. Une mention sera toutefois maintenue sur le terrain spécifiant l'indice non lié à une cavité souterraine conformément à la conclusion du bureau d'études CEREMA mandaté par la commune.

- POINT URBANISME

La quatrième et dernière parcelle issue de la division des terrains portée par la Foncière Normande (maison, bâtiments et terrain nu situés route de Venon et route du Coudray) est convoitée pour la construction d'une maison d'habitation. Une demande de permis de construire sera prochainement déposée en mairie.

Suite à la signature le 23 novembre 2025 à l'étude de Maître PATY de l'acte de cession des parties communes appartenant au conseil syndical, l'ensemble de la voirie de l'Allée des Papillons et de ses équipements sont désormais la propriété de la commune.

Les travaux de rénovation de l'ancienne maison de M PETIT arrivent à terme, la SCI des POMMIERS projette une mise en location d'ici la fin janvier 2025. Celle des 4 autres logements sera faite au cours du semestre.

- AGENDAS

- **lundi 16 décembre** : animation « ESPACE GAME PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE », organisée à la salle des fêtes par l'agglomération à destination des maires, adjoints et agents. Mme FERRAND et M OSMOND seront présents au titre de la commune.

- **mardis 24 décembre et 31 décembre** : les services municipaux seront fermés, en cas d'urgence les élus seront joignables.

- **vendredi 10 janvier** : cérémonie des vœux à la salle des fêtes à 19h00.

- **mardi 14 janvier** : cérémonie des vœux de l'agglomération SEINE-EURE et réunion de travail EKOSSENTIA à la mairie à 18h00.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire a déclaré la séance close.

La séance a été levée à 20heures 20

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé le registre des délibérations :

H. Picard

D. Quesney